

---

ICANN68 | Forum de politiques virtuel – Rédaction du communiqué du GAC (3/5)  
Jeudi 25 juin 2020 – 10h00 à 11h00 MYT

GULTEN TEPE : Pouvez-vous commencer les enregistrements, équipe technique ?

Bonjour, bon après-midi et bonne soirée. Je suis Gulden Tepe de l'équipe de soutien au GAC de l'ICANN. Je vais gérer la participation à distance de cette séance.

Bienvenue à la réunion virtuelle ICANN68 et à notre séance de rédaction du communiqué du GAC du 25 juin 2020 à 2h00 UTC.

Pour des contraintes de temps, nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué et dans les procès verbaux du GAC.

Si un membre n'arrive pas à lever la main ou à voir le nom des autres panelistes, nous lui conseillons de quitter la salle Zoom et de la rejoindre à nouveau à l'aide du lien individuel qu'il aura reçu par courriel.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, ajoutez au début et à la fin de votre phrase le mot « question » ou « commentaire » pour que tous les participants puissent le voir. Sachez qu'au cas où les facilitateurs de la séance n'arriveraient pas à

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

lire tous les commentaires ou les questions en direct, ceux-ci feront partie des enregistrements de la séance.

Le service d'interprétation simultanée sera disponible pour les séances du GAC à travers Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée à distance de Congress Rental Network.

Votre micro sera désactivé pendant la durée de la séance, à moins que vous demandiez la parole. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand le facilitateur de la séance dira votre nom, vous aurez la permission d'activer votre micro. Veuillez l'activer à ce moment-là et prendre la parole. Avant de parler, assurez-vous d'avoir mis en silencieux tous vos autres dispositifs, y compris l'application Congress Rental Network.

Dites votre nom pour les enregistrements ainsi que la langue dans laquelle vous parlerez si ce n'est pas l'anglais. S'il vous plaît, parlez clairement et à un débit raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Pour accéder au service de transcription en temps réel, cliquez sur le lien *Closed Captions* dans la barre d'outils de Zoom.

Finalement, cette séance, comme toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Je vais maintenant passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Manal, vous avez la parole.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden.

Bonjour, bon après-midi, bonne soirée à tous. Bienvenue à notre quatrième journée de travail, notre dernière journée de travail en fait. Et ce sera la première d'une série de séances consacrées à la rédaction de notre communiqué. Merci Fabien d'avoir travaillé sur le communiqué et de l'avoir affiché sur l'écran.

Nous allons passer en revue les changements par rapport à la version qu'on a eue hier. Nous allons voir, comme vous le voyez, sur l'écran, nous avons surligné les points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord. Samedi 27 juin à 18h00 UTC, c'est la date et l'heure par rapport auxquelles nous nous sommes mis d'accord pour la fin de la période de révision du communiqué.

Kavouss, vous levez la main ? Vous avez la parole. Kavouss, si vous êtes en train de parler, peut-être que votre micro n'est pas activé. On vous entend maintenant, Kavouss.

IRAN :

Bonjour, bonsoir.

Manal, je vous ai envoyé à vous et aux autres membres du GAC un texte concernant les difficultés que certains membres sont en train d'avoir par rapport à l'utilisation du DNS. Et cela apparaît dans la partie d'en bas. Ce commentaire est soutenu aussi par la Russie. Donc c'est par rapport à une recommandation de la piste de travail 2, et

---

nous aimerions faire référence à cela. Je vous l'ai envoyé à vous et aux autres membres. Mais dû au décalage de temps, peut-être que tout le monde ne l'a pas vu.

Le texte dit simplement que nous aimerions que le Conseil d'Administration prenne les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation de la piste de travail 2. C'est tout. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

J'espère que tout le monde a reçu ce courriel et a pu le lire. Je me demande si cela est vraiment lié à la piste de travail 2. Je me demande si l'on pourrait, comme on l'a fait auparavant, inclure cela dans les procès verbaux de la réunion. Est-ce que ce serait possible d'avoir le texte affiché sur l'écran ?

IRAN : Vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On vous entend.

IRAN : J'ai envoyé ce texte à tout le monde, y compris à Fabien. Et je pense qu'on l'a déjà inclus quelque part.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Nous voulions avant nous assurer et voir si on pouvait le mettre dans les procès verbaux.

IRAN : Non, ce n'est pas les procès verbaux car cela est lié de manière générale à une recommandation de la piste de travail 2. Et je pense que cela devrait être ajouté après la partie où l'on tient compte de la suggestion faite par la Russie. On demande à ce que cette recommandation soit mise en œuvre, une recommandation de la piste de travail 2. Donc je pense qu'il n'y aurait pas de problème pour l'ajouter ici.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Fabien, est-ce que vous pourriez afficher le texte et le mettre sous le titre lié à la piste de travail 2 ? Ensuite, on va en discuter.

FABIEN BETREMIEUX : Nous travaillons là-dessus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci.

Kavouss, nous y reviendrons quand ce sera fait. Merci Kavouss.

Pouvons-nous faire défiler le texte sur l'écran ? Très bien. Nous avons surligné les parties qui ont changé par rapport à hier. Nous avons mis

---

à jour la date, 27 juin ; c'est la date à laquelle nous allons publier le communiqué. Et la partie surlignée dit : « Aucune objection n'a été présentée pendant la période de 48 heures convenues avant la publication. » Nous avons changé, nous avons ajouté le mot « 48 heures » pour expliquer pourquoi on a choisi de publier le communiqué un samedi.

Excusez-moi, je n'avais pas activé ma vidéo. Je viens de l'activer pour que ce soit moins ennuyeux.

J'espère que vous acceptez cette modification. S'il n'y a pas de commentaire, je vais poursuivre.

Il n'y a pas eu de changement par la suite.

Nous avons reçu un texte envoyé par Pua Hunter par rapport au groupe de travail sur les régions faiblement desservies. Le groupe de travail sur les régions faiblement desservies a fait un point avec le GAC pour informer quelles sont ses futures initiatives en réponse à la situation de la covid-19. Ces initiatives seront menées en collaboration avec les équipes de l'ICANN chargées de la relation avec les parties prenantes mondiales et les gouvernements.

Le groupe a complété la révision des règles de soutien aux déplacements du GAC conformément à son plan de travail et ces règles seront présentées au GAC pour examen et approbation après la réunion ICANN68. Ceci aura lieu aujourd'hui, donc à la fin de la séance ; nous allons recevoir ce texte, ce document de la part du groupe de travail sur les régions faiblement desservies. On essaie de

---

nous avancer par rapport au communiqué ; c'est pour cela qu'on a déjà ajouté le texte qu'on recevra plus tard aujourd'hui.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? D'accord.

Même chose ici pour le groupe de travail sur l'acceptation universelle et les IDN. Nous allons recevoir un document d'information demain ou ce soir aujourd'hui, et le texte dit : « Le président du groupe de travail sur l'acceptation universelle et les IDN du GAC a fait un rapport sur les activités du groupe dans la période intersession depuis l'ICANN67. Entre autres activités, les membres du groupe de travail ont travaillé à établir les priorités de leur plan de travail 2020 afin de : 1) développer un document d'information de base sur l'acceptation universelle qui sera partagé avec les membres du GAC pour être utilisé au niveau national ; et 2) faire des activités de sensibilisation et de communication auprès de gouvernements sur des questions liées à l'acceptation universelle et aux IDN.

Le président du groupe de travail a communiqué que le groupe de travail travaille en coordination étroite avec le groupe directeur sur l'acceptation universelle sur des plans de communication et de stratégie. Cela inclut le développement de contenu lié à l'acceptation universelle pour être utilisé par les gouvernements et les autorités pertinentes, ainsi qu'une série éventuelle de webinaires pour informer les membres du GAC et leurs collègues sur les développements et les initiatives en matière d'acceptation universelle.

Le président du groupe de travail a noté également que le groupe de travail attendait l'approbation du GAC de ces termes de référence qui

---

avaient été partagés à l'origine avant l'ICANN67. Il attend cette approbation du GAC après l'ICANN68. »

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Nous allons passer à la partie concernant les élections du GAC. Rien n'a changé dans cette partie.

Ensuite, les questions d'importance pour le GAC. Nous avons révisé la partie concernant les séries ultérieures. Nous avons surligné la partie qui a changé. Vous voyez dans le troisième paragraphe qui dit : « Certains membres du GAC ont exprimé des préoccupations par rapport à l'utilisation d'une procédure ordinaire de 40 jours pour un sujet aussi prioritaire pour le GAC et pour la communauté de l'ICANN. Les coprésidents du groupe PDP SubPro ont pris note de ces préoccupations tout en confirmant que le rapport final sera remis au conseil de la GNSO au plus tard à la fin de cette année calendaire.

Une autre préoccupation a été notée par plusieurs membres du GAC... Pardon. Une autre préoccupation manifestée par certains membres du GAC est l'absence de mécanisme pour répondre à des cas d'abus et à d'autres problèmes soulevés par l'équipe de révision CCT dans le rapport préliminaire de l'équipe SubPro. Les présidents de l'équipe SubPro ont pris note du fait que ces problèmes s'appliquent à tous les gTLD et méritent une approche plus holistique. »

Voilà, vous le voyez sur l'écran, si vous avez des commentaires ou des question.



---

GULTEN TEPE : Merci Manal.

Nous avons reçu une question sur le chat de la part de la délégation japonaise: « Dans le deuxième paragraphe par rapport aux séries ultérieures de nouveaux gTLD, est-ce qu'on ne devrait pas mettre “depuis l'ICANN67” au lieu de “l'ICANN68”? » Merci madame la présidente.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup le Japon. On en prend note. Merci d'avoir signalé cela.  
Jorge, allez-y, vous avez la parole.

SUISSE : Allô ? Bonjour à tous depuis l'Europe. Jorge Cancio, je suis en Suisse.  
Je regardais le texte proposé par Vernita. Certes, je suis d'accord, je comprends la logique, mais je ne suis pas sûr que ce soit le bon endroit pour insérer ce point. C'est ma première préoccupation, mais il faudrait que je relise l'ensemble du texte parce qu'à cet endroit, nous parlons d'un autre sujet, de la question du timing et c'est différent de la substance.

Par ailleurs, autre commentaire, vous me corrigerez si je me trompe Manal ou si je me trompe sur l'état des choses, mais le conseil de la GNSO me semble-t-il est en train de réfléchir à cette question puisqu'il y a eu une lettre qui a été envoyée par le groupe de travail du PDP sur les SubPro après cette préoccupation qui avait été exprimée à l'ICANN67 et dans la période intersession après rassemblement des

---

points de vue du GAC. Donc je crois qu'il faut ajuster un petit peu cette partie parce que sinon, c'est un petit peu comme si nous répétions quelque chose que nous avons déjà dit lors de l'ICANN67.

Et en plus, comme je le disais, je trouve que le placement dans le texte du communiqué est étrange.

Voilà, j'espère que nous allons y réfléchir pour voir comment ajuster cette contribution.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge, merci de l'avoir signalé. Et effectivement, comme nous l'avons mentionné lors de la première séance plénière, il y a eu une discussion avec les dirigeants de la GNSO et nous-mêmes et ils ont confirmé qu'ils sont en train d'y réfléchir.

Étant donné le grand intérêt de la communauté par rapport à cela, la GNSO travaille actuellement à un document cadre qui sera communiqué bientôt avec la communauté pour s'occuper de cette question de l'utilisation malveillante du DNS.

Il y a la discussion sur les différentes alternatives, à savoir s'il faut qu'il s'agisse d'un groupe de travail intercommunautaire, de ce que cela veut dire en termes de flexibilité accrue par rapport aux thématiques, par rapport à une discussion plus large ou alors, de savoir s'il faut que le PDP soit plus limité en termes de champs d'application. Mais peut-être pourrait-il être mis en vigueur auprès des parties contractantes ou alors, on pourrait peut-être avoir un mélange de différentes méthodes, à commencer par un groupe de travail

---

intercommunautaire et ensuite passer au PDP lorsque la discussion aura avancé un petit peu.

Donc encore une fois, je suis d'accord avec vous, Jorge. Il y a eu un suivi du GAC auprès de la GNSO, il y a une réponse qui est en cours actuellement. Ceci étant, je vais vérifier avec les États-Unis pour m'assurer qu'on peut effacer ce texte. Sinon, nous allons voir où nous pouvons le mettre.

Est-ce que les États-Unis sont présents dans la salle Zoom ? Sinon, peut-être qu'on pourrait signaler cette partie et y revenir par la suite lorsque les États-Unis seront là.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, j'ai noté dans un commentaire sous la partie insérée par Vernita la suggestion de la Suisse par rapport à ce qui vient d'être mentionné par rapport à la contribution de la GNSO.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, merci d'avoir signalé que vous avez inséré ce commentaire.

Donc continuons à défiler. Je vais lire cette partie également. Je crois que cela n'a pas changé depuis hier, mais histoire de nous assurer que tout est au propre et qu'on est tous d'accord là-dessus par rapport à ce que nous avons à l'écran. Le texte est le suivant : « En ce qui concerne les ventes aux enchères comme mécanisme privé de résolution des conflits de chaînes, certains participants du GAC ont exprimé leurs préoccupations eut égard au positionnement

---

antécédent du GAC par rapport à cette question ; ils ont demandé pourquoi d'autres options ne sont pas en cours de considération par le groupe de travail.

En ce qui concerne, les mécanismes de prévisibilité pour les candidats de séries ultérieures, les coprésidents du groupe de travail ont signalé que le groupe de travail sur le PDP recommande la mise en place d'un nouveau cadre de prévisibilité ainsi qu'une équipe permanente de révision de la mise en œuvre de la prévisibilité. Et ils ont noté le soutien initial communautaire pour cette recommandation.

Certains membres du GAC ont exprimé des préoccupations graves par rapport à la création de cette équipe Spirit si elle est adoptée, à savoir un ajout de complexité par rapport à la procédure actuelle et une éventuelle incohérence par rapport aux rôles et responsabilités existants dans le cadre des statuts constitutifs de l'ICANN ainsi que sa valeur ajoutée. Il a été proposé que s'il est établi, le mécanisme ne devra pas être lourd, il devra être inclusif et transparent. »

Que faire pour un petit peu nettoyer tout cela ? Jorge, vous avez la main levée, allez-y.

SUISSE :

Merci Manal. Désolée de reprendre la parole encore une fois. Jorge Cancio de la Suisse.

J'aimerais faire référence au texte dont on a parlé tout à l'heure, j'aimerais y revenir, le texte des États-Unis. Je souhaite que le

---

secrétariat le mette entre crochets parce qu'il n'a pas été accepté pour l'instant.

Donc je souhaite que ce soit clair pour tout le monde, pour toutes les personnes qui participent à la discussion. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge. Nous allons demander à ce que ce texte soit mis entre crochets. Je crois que c'est cela, voilà.

Je vois également des commentaires dans le chat de l'Égypte : « Est-ce que l'on peut rappeler aux participants qu'il faut parler de membres ? » Je crois que c'est par rapport aux ventes aux enchères. Voilà, remplacer « participants » par « membres » dans la partie sur les ventes aux enchères et les conflits de chaînes. Je vois maintenant que ceci s'affiche sur l'écran. Si cette partie est acceptable, nous allons mettre le texte au propre.

Nous passons maintenant au dernier paragraphe. Est-ce qu'il s'agit d'un nouveau paragraphe ? La proposition de la France, d'accord : « Le GAC apprécie les efforts du groupe de travail pour rationaliser les mécanismes d'alerte et de recours. Mais ces propositions ne doivent pas affecter de manière importante la possibilité des différentes unités constitutives et des différentes entités des l'ICANN à exprimer leurs préoccupations et à agir en recours aux différentes étapes de la série future de nouveaux gTLD. »

Je vois que Paul a la main levée. Allez-y. Je ne vous entends pas, Paul.

---

ROYAUME-UNI : Est-ce que vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y.

ROYAUME-UNI : Paul Blaker du Royaume-Uni.

Je souhaitais apporter un commentaire bref par rapport au texte sur l'équipe Spirit. Il est marqué : « Certains membres du GAC ont exprimé des préoccupations sérieuses... » Et ce mot « *serious* » en anglais me questionne parce qu'il semblerait que certaines préoccupations soient sérieuses ou graves et que d'autres préoccupations ne le soient pas. Donc peut-être qu'il suffit de dire que « Certains membres du GAC ont exprimé des préoccupations... » Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'introduire ces différentes catégories de préoccupations en utilisant ce mot de « *serious* » en anglais. Si tout le monde est d'accord, c'est ce que je souhaite suggérer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Paul, pour cette suggestion. En principe, nous essayons d'éviter les qualificatifs, effectivement. Cette proposition venait de Kavouss. Donc l'Iran, est-ce que vous avez des objections par rapport à l'effacement de ce mot de « sérieux » ou « grave » ? Kavouss, allez-y.

---

IRAN : Il y a deux choses, Manal. Il y a d'une part la collaboration de tout le monde pour faciliter le travail et il y a l'argument comme quoi inclure ce mot « *serious* », « sérieux », voudrait dire qu'il y a plusieurs catégories de catégorisation – je ne pense pas que cela soit vrai. Il y a différents degrés de préoccupations.

Mais si je reviens au premier point de la collaboration avec le Royaume-Uni. Je souhaite que nous collaborions et que le Royaume-Uni collabore avec nous. Je pense qu'il faut être flexible et tous contribuer en collaboration ensemble. Je veux bien qu'on efface ce mot de « *serious* », c'est une chose, mais simplement soyons clairs. J'attends à ce que la collaboration vienne de tout le monde.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Vous voulez garder ce mot de « sérieux » ou « grave » ?

IRAN : J'espère que vous m'entendez bien.

Ce que j'ai dit, c'est que dans un esprit de collaboration, je suis d'accord avec mon ami distingué, mon collègue du Royaume-Uni pour effacer le mot « sérieux », mais pas parce que je suis d'accord avec son argument. Je pense qu'il est important de garder à l'esprit qu'il nous faut collaborer et qu'il nous faut nous écouter les uns les autres. J'espère que c'est clair et j'espère que le collègue du Royaume-Uni

---

comprend également la requête que je lui fais de collaborer mutuellement. Je pense qu'il est important d'écouter les différentes parties.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi Kavouss, j'étais distraite par le chat. Mais merci pour votre compréhension, pour votre souplesse. Nous l'apprécions vivement. Merci donc.

Est-ce qu'on pourrait effacer ce mot de « *serious* » ?

Avons-nous des commentaires par rapport au dernier paragraphe ? Un nouveau paragraphe, c'est une proposition de la France. Jorge s'il vous plaît.

SUISSE :

Merci Manal. C'est plutôt une question que j'ai à poser.

Normalement, dans le communiqué, nous incluons des sujets par rapport auxquels nous avons parlé ou débattu pendant les séances. C'est peut-être parce que c'est le matin ici en Europe, mais je ne me souviens pas avoir abordé le point qui est là dans ce paragraphe. Donc je pense qu'on pourrait nous rafraîchir un petit peu la mémoire par rapport au moment où cela a été abordé pendant la discussion ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : La France s'il vous plaît.



---

FRANCE : Vous m’entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien Vincent, on vous entend très bien.

FRANCE : Parfait.

Vincent Guillard, représentant de la France pour les enregistrements.

Bonjour ou bon après-midi ou bonne soirée. J’espère que vous tenez bon dans cette dernière journée. J’avais donc fait un commentaire qui apparaît sous le nom « anonyme ». J’ai proposé cela sur la base de mon intervention d’hier.

Je dois dire tout d’abord – je veux vous dire cela pour expliquer pourquoi j’ai proposé ce texte, et merci Jorge d’avoir posé cette question – que ce paragraphe ne porte pas uniquement sur un esprit de collaboration. Quand j’ai parlé des mécanismes de recours et d’alerte, cela tient compte d’autres éléments qui seront discutés par la suite par la création de ce groupe Spirit. Mais on parle ici des mécanismes qui permettent au GAC et aux autres parties de l’ICANN d’exprimer leurs avis et de réagir en cas de besoin. Il s’agit également d’éléments qui sont dans la portée du travail du GAC et qui ont trait également à un lancement éventuel d’une nouvelle série de gTLD et d’un nouveau guide de candidature.

---

Ces points, effectivement, n'ont pas été débattus pendant l'ICANN68 mais ce paragraphe concerne ce groupe Spirit dont on a parlé, même si ce mécanisme Spirit n'est pas mentionné directement. Il s'agit de manière plus générale des tentatives de ce groupe de travail de simplifier ces mécanismes. Pour nous en France, ces tentatives vont un peu trop loin.

Voilà. D'un côté, on salue les efforts du groupe de travail, bien entendu. Et je remercie les collègues qui ont soutenu cette idée. Mais ce paragraphe doit également rappeler l'importance pour le GAC des différents outils dont disposent l'ICANN et la communauté pour améliorer la prochaine série, si besoin. Donc les alertes sont importantes pour le GAC pour être tout à fait conscients des outils que nous avons à notre disposition.

Voilà l'intention de mon paragraphe. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent.

Je vois Jorge qui a levé la main et je vérifie la question du Japon, qui est par rapport à la structure de la phrase. Donc on va finir d'abord ce point et ensuite, on va revenir à la question du Japon. Jorge, vous avez la parole.

SUISSE : Merci Manal, merci Vincent.

---

Même si j’apprécie les arguments avancés par Vincent pour ajouter ce paragraphe, je pense que la façon dont il est écrit maintenant ne nous permet pas de voir clairement qu’il se rapporte à la création du groupe Spirit. Donc on ne voit pas très clairement que c’est une conclusion qui vient des discussions qu’on a eues par rapport au groupe Spirit.

Je suggère que l’on essaie de rester fidèle à notre principe selon lequel on reflète dans le communiqué des points qui ont été débattus en plénière. Autrement, on transforme le sens du communiqué. Donc ce paragraphe pourrait être formulé, peut-être, pour que l’on voie un peu plus clairement lien entre le paragraphe et les discussions qu’on a eues par rapport au groupe Spirit et le lien également avec les mécanismes d’alertes et de recours.

Dans les politiques sur lesquelles se penche le groupe SubPro, il y a énormément de mécanismes que l’on peut considérer des mécanismes d’appel ou de recours ou d’alerte. Donc si l’on inclut un paragraphe aussi général, on ne perd pas de vu à quoi on fait référence.

Il est important que l’on puisse aboutir à des messages aussi précis et concis que possible pour la communauté et pour ce groupe de travail SubPro et que l’on essaie de nous focaliser sur des éléments spécifiques. Autrement, ce message pourrait faire l’objet de malentendus ou tout simplement ne pas passer.

Donc je répète, le principe général est de ne pas inclure dans le communiqué des éléments qui n’ont pas été débattus en plénière. Et c’est pour cela que, de manière tout à fait amicale, je demande à mon

---

collègue de retravailler ce paragraphe et c'est pour cela que je demande de le mettre entre crochets.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge pour expliquer un peu les choses à Vincent. Vincent, est-ce qu'une référence directe à la création de l'équipe Spirit pourrait résoudre ce problème ?

SUISSE : Je pense que c'est une question qui s'adresse à moi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui.

SUISSE : Je pense que la formule telle qu'elle est rédigée, on parle d'alerter, des mécanismes d'alerte. Et pour moi, cela signifie plusieurs choses et rien en même temps.

Nous devons vraiment retravailler ce paragraphe pour qu'il soit clair et que l'on soit clair par rapport à ce que l'on veut dire quand on fait référence aux unités constitutives et organes, pareil quand on parle des actions correctives, *remedy actions* en anglais. Donc je conseille que l'on s'en tienne à ce dont on a parlé pendant les séances et que l'on essaie de lier ce message à des éléments concrets dont on a parlé en plénière. À mes yeux, cela veut dire que le fait d'insérer Spirit dans

---

ce texte ne suffit pas parce qu'on serait encore trop loin d'un message spécifique.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge. J'espère que cela permet à Vincent de mieux comprendre quelle est la suggestion de Jorge. Donc je vous demande, Vincent, de bien vouloir retravailler ce texte et de nous le faire parvenir quand il sera prêt.

Kavous, je vois que vous levez la main. C'est par rapport au même paragraphe ou c'est par rapport à un autre point ? Parce que j'ai aussi une question.

IRAN : C'est pour le même paragraphe, si vous me permettez.

J'apprécie le commentaire de Jorge. Jorge a toujours été et il est toujours une personne très flexible mais aujourd'hui, je ne sais pas. Parce qu'il y a parlé de la séance du communiqué. Ici, on est dans une séance plénière du GAC. Je ne pense pas que l'on ait une telle devise. On en a parlé. Donc Jorge, tout d'abord, je vous demande d'être un peu plus souple.

Puis deuxièmement, je suis d'accord avec vous sur le fait que le terme « alerte » ou « mécanismes de recours » n'est pas tout à fait clair pour tout le monde, même pas pour moi ; qu'est-ce que c'est que ces mécanismes ?

---

Donc je demanderais à notre collègue de la France, Vincent, de bien vouloir si c'est possible changer ce texte pour être plus précis au lieu d'utiliser ce terme « alerte ». Donc je pense que là, cela éviterait un problème.

J'ai soutenu le texte lorsqu'on a fait référence à la création du groupe Spirit. Je pense qu'on pourrait changer certains thèmes mais on ne peut pas dire qu'on n'en a pas parlé pendant les réunions. Ce sont des sujets sur lesquels on est revenus à plusieurs reprises. Donc je ne pense pas que l'on puisse faire une distinction aussi nette par rapport au fait que l'on peut uniquement inclure dans le communiqué ce dont on a parlé en plénière.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

IRAN : S'il vous plaît, si vous pouvez revoir ce texte. Et je suis désolé d'avoir pris longtemps à expliquer ce que je voulais dire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

J'ai une question du Japon concernant la structure de la phrase qui fait référence à « exprimer des préoccupations par rapport à sa valeur ajoutée ». Pouvons-nous voir la question ? Très bien, merci Fabien.

---

Permettez-moi de lire la phrase : « Certains des membres du GAC ont exprimé des préoccupations par rapport à la création de Spirit qui pourrait ajouter de la complexité et éventuellement des incohérences par rapport aux rôles et responsabilités en vertu des statuts de l'ICANN ainsi que par rapport à sa valeur ajoutée. »

Je suis d'accord avec le Japon. Est-ce que c'est mieux comme cela ? Est-ce qu'on pourrait l'améliorer comme cela ? Je vois Kavouss. C'est une nouvelle main ?

IRAN : Oui. Est-ce que vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Est-ce que c'est là-dessus ?

IRAN : Oui. De toute façon, je suis toujours au bon endroit du document. Ne vous inquiétez pas, Manal. Je suis quelqu'un de très discipliné. Je suggère qu'on efface cette partie ainsi que « sa valeur ajoutée », « *as well as its added value* ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavous. Je ne sais pas d'où est venu ce texte, Jorge peut-être. Est-ce que vous avez des objections à effacer cette partie ? Jorge, allez-y.

---

SUISSE :

Merci Manal.

J'étais concentré sur une autre partie mais si on revient à la phrase d'origine avec cette valeur ajoutée, l'idée, c'était d'exprimer le concept de création de la Spirit. Le groupe de travail de la GNSO sur le PDP pouvait prendre en considération l'équilibre entre la création de complexités et la mise en œuvre d'une autre couche de procédures, de mécanismes avec cette valeur ajoutée. C'est une question d'analyse coûts-bénéfices. Si on enlève cette partie sur la valeur ajoutée, on perd cette idée. Donc je ne suis pas sûr que cette modification soit adéquate.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc Jorge, est-ce qu'on pourrait réfléchir à la structure de la phrase à ce moment-là s'il faut garder cette partie ? Peut-être que vous pourriez lire le commentaire du Japon dans le chat et on y reviendra après.

Ce que j'espérais, c'est de relire tout le communiqué et en fait, il ne nous reste que 12 minutes. Donc je vous propose de laisser cette partie surlignée et de continuer la discussion.

Kavouss, vous avez relevé la main, c'est cela ?

IRAN :

Oui.

Manal, il faut revoir la structure de la phrase. Au début, il est marqué « certains membres du GAC », pas tous les membres du GAC. On n'est



---

pas forcés de le changer si le Japon n'insiste pas, ou alors il faut le changer et à ce moment-là, il faut effacer cette partie sur la valeur ajoutée parce qu'il s'agit de certains membres, pas de tous les membres. Certains membres, cela peut être un, deux, trois. Ce n'est pas beaucoup de membres, un grand nombre de membres, mais c'est certains membres. Si le Japon est d'accord pour ne pas l'effacer, cela va, mais s'il y a des gens qui ont des problèmes, on peut l'effacer parce que de toute façon, on commence en disant que c'est seulement certains membres du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc j'espère que j'ai bien compris ce que voulait dire le Japon. Ce à quoi on fait référence, c'est la structure de la phrase, ce n'est pas nécessairement le fait qu'on parle de valeur ajoutée, donc pas nécessairement de la substance. À chaque fois que je lis cette phrase, effectivement, je suis un petit peu arrêtée. Je ne sais pas, je ne suis pas de langue maternelle anglais mais je comprends ce que veut dire le Japon.

Ceci étant, je pense que c'est une question mineure, donc je suggère qu'on y réfléchisse pendant la pause. Et j'aimerais avancer maintenant pour passer à d'autres nouvelles parties. Il ne nous reste que 10 minutes pour cette séance.

Il serait utile, Fabien, de pouvoir un petit peu nettoyer ce texte puisque nous sommes pratiquement d'accord, à l'exception de cette partie, « *as well as* ». Peut-être qu'on pourrait nettoyer ceci avant la séance suivante.

---

Jorge, allez-y. Est-ce que c'est une nouvelle main ? Ancienne main, d'accord, donc passons.

Excusez-moi, je vois une main de participants. Dites-moi si c'est une demande d'un membre du GAC.

Nous passons maintenant au texte sur le EPDP... Excusez-moi. Cette partie comporte un ajout des États-Unis. Donc je vais lire le paragraphe depuis le début : « Les dirigeants du GAC et les responsables de dossier continueront de coordonner le travail entre les sessions sur les sujets de haut intérêt en utilisant la fiche de suivi du GAC comme base de travail. »

Donc les États-Unis ont ajouté « en utilisant la fiche de suivi du GAC comme base de travail ». Si vous me le permettez, Vernita, je suggère qu'on ajoute le mot « GAC », il s'agit de la fiche de suivi du GAC, si cela vous va et si cela va au reste des membres, bien sûr. Y a-t-il des objections à ce texte qui a été ajouté ? Sinon, continuons.

Nous allons regarder la partie sur le EPDP. Il s'agit d'un nouveau texte. Le EPDP et le besoin d'évoluer. Encore une fois, je pense qu'il y a un problème à la lecture. Mais au-delà du titre : « Le petit groupe du GAC a souligné le besoin de recommandations définitives de la phase 2 pour inclure un mécanisme efficace pour l'évolution du SSAD, y compris en réponse aux futures directives juridiques. Cette évolution doit être cohérente avec les recommandations de politiques de la phase 2, en particulier eut égard au sujet des catégories de divulgation qui pourront être sujettes à réponse automatisée. »

---

Ensuite, dans la catégorie EPDP et exactitude des données pour les personnes physiques et morales : « Le GAC souhaite demander au Conseil d'Administration d'obtenir une mise à jour de la GNSO aussi rapidement que possible sur les progrès effectués en vue de l'élaboration d'un plan spécifique pour continuer le processus d'élaboration de politiques qui s'occupe de la distinction entre les entités morales et physiques et pour assurer l'exactitude des données. Ces efforts en matière de politiques devront être effectués avant 30 jours suite à la publication des recommandations définitives et se conclure dans les six mois. »

Ensuite : « Nous notons que le GAC et les autres comités consultatifs tels que le SSAC et l'ALAC devront participer à tout terme de référence d'envergure dans le cadre de ces efforts. »

Ensuite, le contrôle des données pour les activités de traitement des données telle que la divulgation, le texte est le suivant : « Le GAC s'attend à davantage de clarté sur le statut et sur le rôle de chacun des contrôleurs de données et chacune des entités de traitement de données dans le cadre du modèle SSAD. À cet effet, le GAC demande à ICANN Org et aux parties contractantes de terminer les accords de protection des données respectifs qui les concernent aussi rapidement que possible de manière à ce qu'ils puissent être partagés dans des délais acceptables et appuyer les activités de mise en œuvre.

Ensuite, la solution pour les courriels anonymisés qui pourra être une solution pour protéger l'identité des titulaires de noms de domaine tout en étant au service de ceux qui cherchent à avoir accès aux

---

données d'enregistrement de noms de domaine de manière légitime. Nous suggérons une étude juridique de faisabilité pour guider la disponibilité de ces courriels anonymisés avec accès public par les parties contractantes. »

Ensuite, le contexte. Le texte est le suivant : « La spécification temporaire pour les données d'enregistrement de gTLD reconnaît de manière spécifique que la mission de l'ICANN implique directement la facilitation du traitement des parties tierces à des fins légitimes et proportionnées relatives à l'application de la loi, à la concurrence, à la protection du consommateur, à la confiance, à la sécurité, à la stabilité, à la résilience, etc.

L'ICANN, dans le cadres des statuts et dans la section 4.68E soumise aux lois applicables, doit engager tous les efforts raisonnables du point de vue commercial pour appliquer ces politiques relatives aux services d'enregistrement des référentiels d'enregistrements, y compris entre travaillant avec les parties prenantes pour explorer les modifications structurelles visant à améliorer la précision, l'exactitude et l'accès aux données d'enregistrement de domaines de premier niveau génériques et doit également prendre en compte des moyens de protection de ces données.

De plus, les principes de spécification temporaire pour le traitement imposent que les données soient, encore une fois, « précises, exactes et si nécessaire à jour ainsi qu'appropriées » par rapport aux objectifs pour lesquelles elles sont traitées par rapport aux experts de ce texte des références. » Il faudra en reparler.

---

Ensuite : « Cette obligation est également cohérente avec l’avis du GAC du communiqué d’Abu Dhabi qui rappelait les principes WHOIS de 2007 du GAC reconnaissant le besoin de données d’enregistrement exactes, donc le titre en était « Les services WHOIS gTLD doivent fournir des données exactes et suffisantes par rapport aux enregistrements de noms de domaine de manière à protéger les personnes et la vie privée des personnes. » L’exactitude des données est nécessaire dans le cadre de la mission de l’ICANN.

En ce qui concerne les courriels anonymisés, l’équipe EPDP a reçu une directive juridique comme quoi la pseudonymisation – c’est compliqué à prononcer – est « une technique d’amélioration de la protection de la vie privée ». Nous reconnaissons que cette technique pourra être utilisée dans le cadre de circonstances appropriées. »

Est-ce que c’est la fin du texte ? Est-ce qu’on pourrait continuer de défiler ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, effectivement, je confirme, c’est la fin du texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D’accord.

Je vois Georgios, il a la main levée. Allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Georgios Tselentis de la Commission européenne.

---

Merci. Désolé, ce texte est très long. Et il a été inséré, mais c'était à la demande de l'Europe.

J'aimerais souligner une autre partie qui est importante par rapport à cela par rapport aux avis du GAC, et c'est un petit peu plus bas dans le texte. Mais c'est en fait en lien avec le sujet. Mais cela dépend de vous, Manal. On pourra y revenir dans l'ordre si vous le souhaitez.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Dans quelle section vous me dites ? Excusez-moi. Est-ce que c'est un peu plus loin ?

COMMISSION EUROPÉENNE : C'est sous la rubrique « Suivi des avis précédents du GAC » ; cela est en lien avec le EPDP. On peut faire référence ici au communiqué de San Juan où nous avons un texte par rapport au EPDP. Cela est en lien avec les sujets qu'on a présentés. Je ne suis pas tout à fait sûr dans quelle partie du communiqué il faut l'inclure. Donc je demande votre confirmation que ce serait correct de l'inclure ici.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je ne sais pas. Je pense que si c'est un texte nouveau, même s'il fait référence à d'autres avis du GAC, il devrait être mis sous la rubrique « Sujets d'importance pour le GAC » parce que je pense que si on le met sous le titre « Suivi d'autres avis du GAC », on serait en train de réitérer d'autres avis du GAC. J'espère que cela vous convient et que

---

cela sert aussi à mieux faire comprendre aux membres du GAC pourquoi on l'inclut ici.

Nous avons dépassé l'heure de fin de cette séance. Vous avez une trentaine de minutes de pause. Donc j'espère que vous êtes d'accord, Georgios, pour inclure ce texte sous le titre « Sujets d'importance pour le GAC ».

COMMISSION EUROPÉENNE : Je n'ai aucun problème si vous confirmez que c'est le bon endroit pour l'inclure.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je pense que c'est le bon endroit, à moins que mes collègues me corrigent. C'est pour cela que je vous propose de revisiter cela pendant la pause. Mais à mon avis, ce serait le bon endroit pour l'inclure, sous le titre « Sujets d'importance pour le GAC ».

Oui, Georgios.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je doute un petit peu si l'on doit inclure les informations de contexte car c'est un peu long. Nous voulons en fait avoir des arguments à l'appui de ce que nous avançons comme problème à nos yeux. C'est pour cela qu'on a ajouté le texte de référence ou de contexte. Mais il faudrait réfléchir et voir si les informations de contexte doivent être incluses ou non dans cette partie du communiqué.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, je pense que c'est un texte assez long. Il faudrait que tout le monde puisse le relire une deuxième fois. Et je pense qu'on pourra profiter de la pause pour relire tout ce texte et par la suite, on pourra décider de l'endroit où on pourra l'inclure, si vous d'accord, Georgios.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, vous avez des commentaires avant de clore la séance ?

IRAN : Oui.

J'ai demandé à Fabien d'inclure un texte que j'ai envoyé aujourd'hui. J'avais demandé à Fabien d'ajouter ce texte dans la partie concernant la piste de travail 2 après le texte qui a été proposé par la Russie. Comme cela, les délégués pourront le lire pendant la pause. Donc je demande à Fabien, s'il vous plaît, d'ajouter ce texte pour que tout le monde puisse le lire pendant la pause.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Je vois que Fabien a levé la main. Fabien s'il vous plaît.



---

FABIEN BETREMIEUX : Merci Manal.

Kavouss, j'ai posé une question sur le chat pour voir si c'est un texte que vous souhaitez inclure. Il y a un courriel qui a été envoyé hier et je vous ai envoyé une question sur le chat. J'aimerais des précisions de votre part pour savoir si le texte sur le chat doit remplacer le texte qui nous a été envoyé par courriel.

IRAN : Est-ce que je peux clarifier cette question ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Allez-y Kavouss.

IRAN : Le texte qui a été envoyé à tout le monde par courriel, y compris vous-même Fabien et y compris Manal, c'est le texte qui serait ajouté à ce que l'on a, c'est-à-dire dire que ces deux textes doivent être inclus. La dernière partie fait référence aux mesures nécessaires pour mener à bien ce qu'on dit avant.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois que Fabien essaie d'afficher sur l'écran ce que vous dites. Fabien, s'il vous plaît.

FABIEN BETREMIEUX : Merci Manal.

---

J'affiche tout le texte pour que vous le voyiez sur l'écran. Kavouss, pouvez-vous confirmer que c'est l'intégralité du texte que vous souhaitez que l'on inclue dans cette section ?

IRAN : Désolé Manal, je pense que Fabien n'a pas tout à fait compris ce que je voulais dire.

Le texte que je vous ai envoyé hier, c'est le texte que j'ai envoyé par courriel.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est le premier paragraphe ?

IRAN : Non.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Le paragraphe qui est sur l'écran.

IRAN : Attendez. C'est le début. Fabien, est-ce que vous pourriez afficher sur l'écran le texte que je vous ai envoyé par courriel ? Parce qu'on ne peut pas commencer le texte par le mot « *depriving* » en anglais. Ce n'est pas le texte que je vous ai envoyé par courriel.

---

FABIEN BETREMIEUX : Kavouss, est-ce qu'on parle du même courriel ? J'ai essayé d'en extraire ce que j'ai compris que vous vouliez inclure dans cette section, mais est-ce que vous pourriez confirmer ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, est-ce que vous pourriez renvoyer le texte exact que vous voulez voir affiché sur l'écran à Fabien pour nous assurer que nous avons le bon texte ?

IRAN : Je ferai cela, oui, tout à fait. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est le moment de faire la pause. Désolée de ce retard que l'on a pris. Profitez de la pause et je vous retrouve à la demie. Merci à tous.

La séance est levée. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**